

Guide de l'élève En situation de handicap 2023 - 2024



Faciliter vos études, vos examens
et votre vie au quotidien dans nos centres

Le Conservatoire national des arts et métiers (le Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche dédié à la formation tout au long de la vie.

Il propose des formations en cours du soir (HTT), cours du jour (TO), en alternance, en formation ouverte à distance (FOAD), en formation continue (FC).

L'établissement public, ses 30 centres régionaux et ses 180 lieux d'enseignements accueillent chaque année près de 80 000 élèves et dispensent des formations dans 26 filières professionnelles.

Vous pouvez suivre des enseignements au Centre Cnam Paris, en Île-de-France, en région ou à l'étranger.

www.cnam-idf.fr >



Renseignements sur le Cnam et ses formations

Se renseigner avant sa formation

Dans nos centres en Ile de France.

Vous êtes intéressé·e par une formation dispensée par le Cnam ?

Nos centres en Ile de France peuvent vous aider à :

- choisir et à construire votre parcours de formation ;
- évaluer ou réévaluer la faisabilité de votre projet de formation en relation avec votre projet professionnel ;
- monter un dossier de financement de formation ;
- vous positionner sur le marché de l'emploi.

Vous pourrez aussi y rencontrer des conseillers.ères formation avec ou sans rendez-vous.

Il est vivement conseillé, avant une première inscription, de rencontrer un·e conseiller·ère formation pour établir ou valider un plan de formation adapté à votre situation.

Information : 01 44 78 60 50

contact@cnam-iledefrance.fr

Le Cnam Ile-de-France est présent sur six départements avec 8 centres pour s'orienter et s'inscrire :

1 - SAINT-DENIS

61 rue du Landy
93210 La Plaine-Saint-Denis
01 42 43 34 22
cnam-idf.fr/saint-denis

2 - NOISY-LE-GRAND

Lycée Evariste Galois
32 avenue Montaigne
93160 Noisy-le-Grand
01 49 89 33 35
cnam-idf.fr/noisy

3 - BOULOGNE

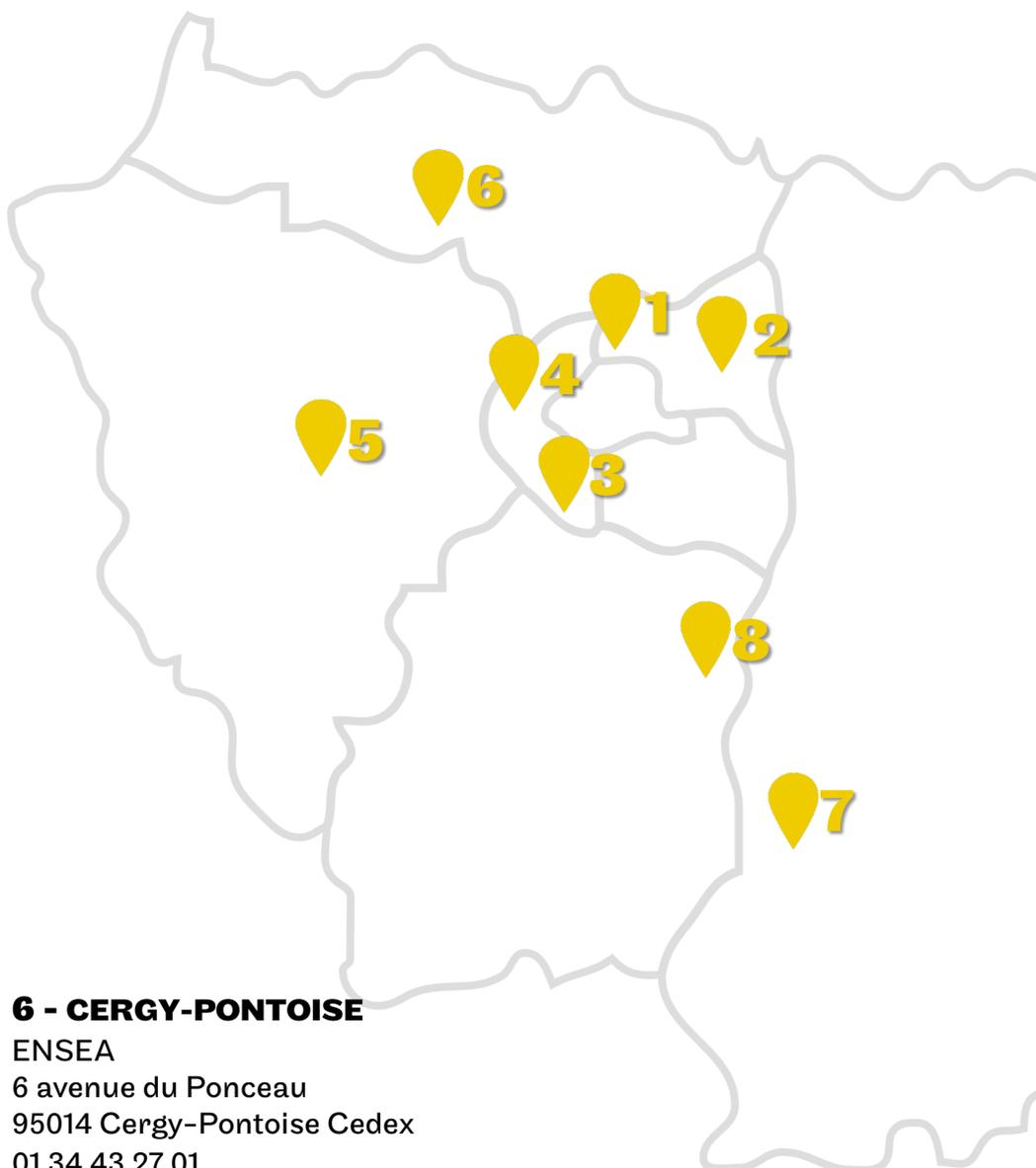
Lycée Etienne-Jules Marey
154 rue de Silly
92100 Boulogne
01 55 19 82 96
cnam-idf.fr/boulogne

4 - NANTERRE

Université Paris Nanterre
Bâtiment de la Formation Continue
200 av de la République
92001 Nanterre
01 40 97 77 00
cnam-idf.fr/nanterre

5 - VERSAILLES

1 rue Albert Samain
78000 Versailles
01 39 07 13 13
cnam-idf.fr/versailles



6 - CERGY-PONTOISE

ENSEA
6 avenue du Ponceau
95014 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 43 27 01
cnam-idf.fr/cergy

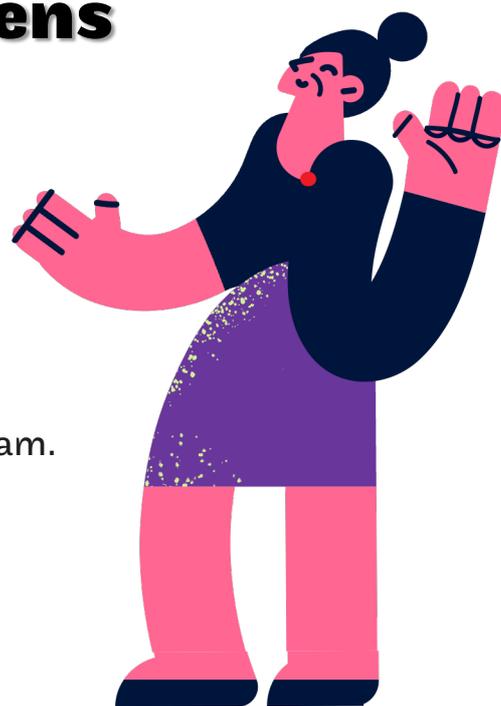
7 - MELUN

Tour Galliéni
49-51, avenue Thiers
77000 Melun
01 60 99 00 85
cnam-idf.fr/melun

8 - EVRY

19 cours Blaise Pascal
91000 Evry
01 60 79 87 70/71
cnam-idf.fr/evry

Obtenir un aménagement spécifique pour vos études et examens



01

Effectuer son Inscription au Cnam.

02

Prendre rendez-vous le plus tôt possible auprès d'un médecin agréé CDAPH (liste disponible dans nos centres).

Un certificat médical listant les propositions d'aménagements possibles vous sera remis.

Ce certificat médical, sauf indication contraire, est valide pour l'année universitaire en cours.

03

Fournir au référent handicap d'Ile de France le certificat. En cas de mise en place d'aménagements complexes, un entretien, en concertation avec l'équipe pédagogique, pourra vous être proposé.

Nous vous recommandons de nous communiquer vos demandes d'aménagements au plus tôt, les procédures mises en place nécessitant des délais. Certains cursus de l'établissement public de Paris réclame cinq semaines de traitement.

S'enregistrer auprès du référent handicap d'Ile-de-France

Pour bénéficier d'aides ou d'aménagements vous devez vous inscrire auprès du référent handicap d'Ile de France ;

Vous devez nous transmettre :

- le certificat médical du médecin agréé en cas de demandes d'aménagements ;
- l'autorisation permettant de transmettre vos coordonnées aux enseignant·e·s et aux organisateur·e·s des examens signée (disponible sur le site).

Philippe BOURDAIRE

Référent handicap
CNAM Ile de France

☎ 01 44 78 96 97

✉ philippe.bourdaire@cnam-iledefrance.fr



La mise en place des aménagements

Lors de votre visite médicale, nous vous conseillons d'apporter votre dossier médical à jour ou une lettre de votre médecin traitant.

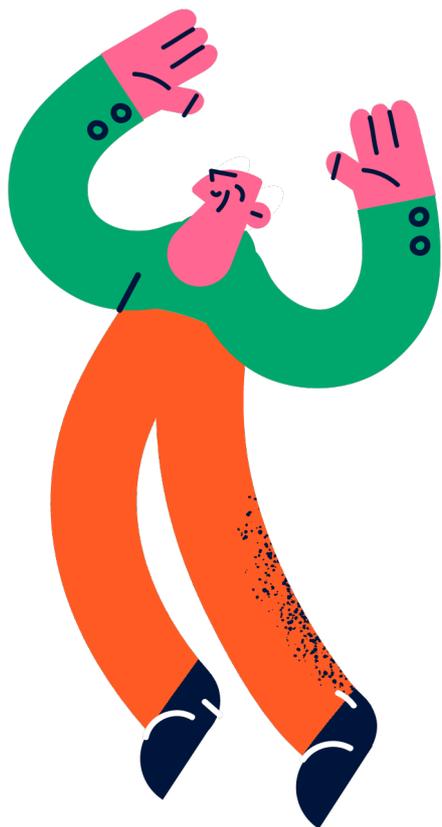
C'est un médecin agréé de la MDPH qui vous donne tout d'abord « une préconisation » en fournissant une attestation médicale.

Le référent handicap Ile de France valide ensuite tout ou partie des aménagements recommandés. Il vous adresse, par courriel, une attestation officielle.

Le référent handicap Ile de France coordonne la mise en place des aménagements d'études et d'examens avec les différents services.

Votre référent handicap Ile de France prend en compte votre situation dans le cadre des enseignements dispensés au sein des autres Cnam en Ile de France.

Il se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les procédures des autres Cnam régionaux auprès desquels vous pourriez vous inscrire.



Nos centres Cnam pouvant offrir des prestations différentes quant à l'accès à leur locaux, nous vous recommandons de nous contacter à ce sujet.

Services dispensés à la mission

Les locaux du Cnam n'étant pas tous accessibles, veuillez nous contacter pour tous renseignements à ce sujet.

Merci de nous contacter dès que possible si :

- Vous ne pouvez pas (ou si vous renoncez à vous présenter à l'examen)
- Si vous souhaitez renoncer aux aménagements dont vous bénéficiez.



Services proposés par les bibliothèques

· Les bibliothèques et centres de documentation du Cnam sont ouverts à la communauté du Cnam (élèves, enseignants, chercheurs, stagiaires, personnels administratifs) et proposent des collections, sur tout support, dans les domaines d'enseignement et de recherche de l'établissement :

bibliotheques.cnam.fr 

· Les bibliothèques et centres de documentation du Cnam offrent des services en direction des personnes en situation de handicap permanent ou temporaire. Les élèves bénéficient d'un accès au logiciel ZoomText (bibliothèque centrale, bibliothèque Conté) et à une liseuse (bibliothèque centrale).

· Ils mettent à disposition des espaces de travail équipés, individuels ou en groupe et dispensent des formations à la recherche d'information, à la veille documentaire et à l'utilisation du logiciel Zotero.

Sur demande auprès de la mission Handi'Cnam, vous pouvez vous inscrire à l'une des formations proposées par les bibliothèques. En précisant vos besoins, vous bénéficierez d'une formation individuelle personnalisée.

N'hésitez pas à nous contacter :

handi@cnam.fr ou

bib.services@cnam.fr

